Politique de confidentialité relative aux données personnelles

Axiell

Contact e-mail : support-fr@Axiell.com

Introduction

Objectif du document

Ce document vise à décrire comment Axiell France met en œuvre la réglementation européenne relative à la protection des données personnelles, décrite dans le règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018 accessible en ligne.

Ce document s'insère plus globalement dans le document « Plan d'Assurance Sécurité » qui peut être transmis au client.

Présentation d'Axiell France

Axiell France est une société française éditrice de logiciels appartenant au groupe Axiell. Elle édite et déploie auprès de ses clients les logiciels suivants (liste non exhaustive) : Axiell Collections, MobydocExpress, Micromusée, Mobytext, SNBase, Photo, les modules OPAC Web, Move, V-smart, Iguana, Quria.

Au niveau groupe, le Délégué à la Protection des Données est Sofia Edvardsen sebastian.svardebrandt@axiell.com. Le document « Axiell and GDPR » est disponible en anglais à la demande du client.

Important

Axiell France n'utilise des données personnelles que dans les cas prévus par la réglementation en vigueur :

- L'exécution d'un contrat que nous avons conclu avec vous, et/ou
- Le respect d'une obligation légale, et/ou
- Votre consentement à l'utilisation de vos données

Versions du document

Version	Commentaires	Date	Auteur
0.1	Création	23/04/2018	LBO
1.1	Première version validée et diffusée	17/05/2018	MHA
1.2	[Introduction] Mise à jour du lien hypertexte vers le règlement européen [Annexe 1 - Sécurité] Précision sur le caractère sécurisé du protocole de transfert utilisé lors de la récupération et l'envoi d'une base de données [Recommandations envers les utilisateurs] Ajout d'une recommandation pour les directions informatiques relative à la sauvegarde des bases	18/06/2018	MHA
1.3	Mise à jour du nom du DPO Groupe [Données personnelles dans les logiciels internes] Ajout de : Aucune photo n'est jamais collectée sans l'accord explicite de la personne	03/02/2020	MHA

	Communiquer autour de ces événements [Recommandation envers les utilisateurs] Ajout du lien vers le ftps sécurisé [Cas des bases chez des partenaires de Mobydoc] Ajout de : Lieu de stockage (France) des données hébergées		
1.4	Mise à jour de la liste des traitements (ajout de « Reprise de données »)	01/04/2020	MHA
1.5	Mise à jour de la liste des traitements (p.4 et 6) : retrait de « Reprise de données » redondant avec « Import » ; ajout de « Mise à jour des données » Données recueillies (p.5) : ajout de « Dans certaines maintenances Mobydoc peut être amené à recueillir également les identifiants de connexion SQL des utilisateurs (les utilisateurs du logiciel doivent en effet pour accéder à leur base de données avoir un compte Microsoft SQL serveur). » Mise à jour de la finalité des données recueillies (p.6) : détail des deux types d'intervention possible : prise en main à distance et copie à Mobydoc de la base	23/09/2020	MHA
1.6	Mise à jour du nom du DPO Axiell	01/09/2022	MHA
1.7	Mise à jour du nom du DPO Axiell ; mise à jour du nom du document de référence du groupe (« Axiell and GDPR »), ajout des informations spécifiques au logiciel Axiell Collections	16/05/2023	MHA
1.8	Mise à jour du nom du DPO Axiell	02/01/2024	MHA
1.9	Mise à jour du nom de la société (Mobydoc devient Axiell France) et de l'adresse du dpo	03/12/2024	MHA
2.0	Suppression de l'Annexe 1, remplacée par une référence au document Plan d'Assurance Sécurité, disponible à la demande du client Mise à jour du paragraphe « Cas des bases hébergées » et renommage en « Sous-traitance » Renommage du paragraphe « Droit des personnes » en « Respect du droit des personnes concernées » et mis en évidence plus claire des 4 droits (accès, modification, suppression, limitation) Harmonisation des paragraphes	29/01/2025	MHA
2.1	Mobydoc devient Axiell France	15/04/2025	LBO
2.2	Ajout des logiciels pour bibliothèques	31/07/2025	JFP
2.3	Mise à jour du nom du DPO	16/03/2026	MHA
2.4	Mise à jour des sous-traitants (p. 12) : - DataExpertise se fait désormais appeler du nom de sa maison mère HUMAN'S CONNEXION	09/11/2027	MHA

	- AWStudio s'appelle désormais YUKOBI et a changé d'adresse (reste sur Paris) Aucun impact sur les prestations		

Contenu

Introduction 2

Objectif du document 2

Présentation d'Axiell France 2

Important 2

Versions du document 2

Contenu 4

A. Données personnelles dans les logiciels vendus par Axiell France 5

Axiell en tant que collecteur de données 5

Données recueillies 5

Finalité des données recueillies 5

Base légale de recueillement des données 5

Catégories de personnes concernées 6

Respect des droits des personnes concernées 6

Durée de conservation des données 6

Recommandations envers les utilisateurs 6

Axiell en tant que processeur de données 8

Données recueillies 8

Finalité des données recueillies 8

Base légale de recueillement des données 8

Catégories de personnes concernées 8

Respect des droits des personnes concernées 8

Durée de conservation des données 9

Sous-traitance 9

B. Données personnelles dans les logiciels internes 10

Données recueillies 10

Finalité des données recueillies 10

Base légale de recueillement des données 10

Catégories de personnes concernées 10

Respect des droits des personnes concernées 10

Durée de conservation des données 11

Annexe 1 : procédure de notification des violations des données personnelles 11

A. Données personnelles dans les logiciels vendus par Axiell France

Axiell en tant que collecteur de données

Données recueillies

Axiell est éditeur de logiciels dans lesquels des données personnelles peuvent être recueillies par les utilisateurs des logiciels.

S'agissant de logiciels dédiés à la gestion informatisée des collections, il s'agira en général de données liées aux auteurs ou exécutants de l'œuvre, ses donateurs ainsi que les partenaires de l'institution (experts, restaurateurs, photographes, transporteurs, emprunteurs…).

Les logiciels offrent un grand nombre de possibilités de saisie. Celles-ci sont normées par les noms des fichiers, des zones et des champs. Les saisies restent toutefois adaptables du fait de la liberté de choix de termes offerte aux utilisateurs. De plus des champs de type « Notes », totalement libres, sont disponibles. Les bases de données permettent, dans les fichiers « Personnes-collectivités », « Personnes physiques et morales » et « Adresse », de renseigner des informations non obligatoires de type « Etat civil ». Le fichier Multimédia permet l'accès de manière non obligatoire à des documents numériques (photo, vidéo…) représentant des personnes.

Chaque utilisateur est responsable de la nature des informations saisies et doit être conscient des limites apportées par la loi à celles-ci. Sont jugées particulièrement sensibles les informations relatives aux personnes concernant leurs opinions philosophiques, religieuses, syndicales, leur vie sexuelle, leur santé ou leur origine raciale ou ethnique, ainsi que leur numéro de sécurité sociale ou leurs éventuelles condamnations. Un musée ne devrait donc pas collecter de données de ce type. Des fonctionnalités de profils disponibles permettent aux utilisateurs qui le souhaitent de paramétrer une collecte *a minima* des données personnelles.

Pour terminer sur la liste des données à caractère personnel susceptibles d'être renseignées dans les outils Axiell, se trouvent les comptes utilisateurs de connexion aux bases. Ces comptes sont créés par l'administrateur dans le Programme administrateur / dans la base « users ». Certains sont obligatoires (nom d'utilisateur et mot de passe), d'autres non obligatoires (prénom, adresse mail, numéro de téléphone…). Ces informations se retrouvent dans les zones Informations Système / Données de gestion des notices.

Finalité des données recueillies

Les données recueillies par les utilisateurs dans les logiciels Axiell ont pour finalité la gestion de leurs collections ; différents traitements peuvent être appliqués par les utilisateurs sur ces données :

- Consultation
- Modification
- Suppression
- Import/export
- Contrôle d'accès
- Réalisation de copie ; réplication
- Hébergement
- Sauvegarde/restauration
- Mise à jour
- Nettoyage
- Moissonnage via l'API Axiell
- Passage de scripts

Base légale de recueillement des données

Axiell France ne recueille aucune donnée personnelle, celles-ci étant saisies directement par les utilisateurs dans la base de données et sous la responsabilité du client.

Catégories de personnes concernées

Deux catégories principales sont concernées :

- Les personnes en lien avec la collection : auteur / exécutant, donateurs, collecteurs, transporteurs, agents récoleurs, photographe, emprunteurs (liste non exhaustive)
- Les utilisateurs du logiciel

Respect des droits des personnes concernées

Cas de la catégorie « Personnes en lien avec la collection » : les informations recueillies dans la base de données s'étant faites directement par le client et sous sa responsabilité, le respect des droits d'accès, de rectification, de suppression et de limitation est de la responsabilité du client.

Cas de la catégorie « Utilisateurs » : les données personnelles de cette catégorie (le nom d'utilisateur et le mot de passe étant les seules données obligatoires) se retrouvent dans les zones Informations Système / Données de gestion des notices, et sont nécessaires au fonctionnement de l'application. Axiell n'a ni accès ni visibilité sur ces données, mais peut accompagner le client s'il est sollicité par une personne souhaitant exercée ses droits sur ces données.

Durée de conservation des données

La conservation des bases de données à des fins de maintenance ou de prestation spécifique est fixée à maximum 3 ans à partir de la date de réception de base chez Axiell. Le client en est informé lors de l'envoi de sa base. Passé ce délai les bases sont automatiquement supprimées. Le client peut adresser à Axiell une demande de suppression de sa base à tout moment. Si à l'occasion de la fin du contrat liant le client à Axiell le client souhaite que Axiell supprime les bases de données, le client en informera Axiell et précisera s'il souhaite que Axiell lui envoie les bases avant suppression. La destruction fera dans ce cas précis l'objet d'un Procès-Verbal.

Les bases de données sur les PC des formateurs sont quant à elles supprimées automatiquement au bout de 3 mois après la formation.

Recommandations envers les utilisateurs

- Afin de respecter la vie privée des personnes citées dans la base de données il appartient à l'administrateur de la base de données de :

 - Rédiger une charte de saisie. Celle-ci devra préciser le périmètre des données concernant les personnes.
 - Créer des comptes utilisateurs protégés par mot de passe afin de limiter les accès aux données personnelles
 - Limiter au strict nécessaire les droits d'export des données : les fonctions « Imprimer », « Prévisualiser / Imprimer » « Exporter » (ASCII, OPAC-Web, Excel, PDF, XML, csv…) peuvent être rendues inaccessibles pour tout ou partie des utilisateurs
 - S'assurer que ces fonctions d'export soient connues de l'administrateur de la base afin de répondre aux demandes d'accès, de mise à jour, de portabilité ou de suppression des données que pourrait formuler le propriétaire des données personnelles
 - Supprimer le compte utilisateur de toute personne quittant l'institution et contacter Axiell en cas de besoin d'anonymisation / pseudonymisation des informations (ce qui permet de garder trace des statistiques dans la base de données).
 - Retirer ou rendre anonyme toute information personnelle du fichier « Personne / Collectivité » / « Personnes physiques et morales » en l'absence de base légale pour les conserver.
 - Utiliser le site sécurisé : https://axfer.Axiell.com/ pour le transfert des données

- Contacter le support de Axiell à l'adresse : support-fr@Axiell.com en cas de difficulté à mettre en œuvre ces recommandations

- Afin de faire face aux risques d'usage abusif des données, de vol et de piratage, il convient à chaque direction informatique de mettre en place les actions adéquates telles que sécurisation par mot de passe, antivirus (…).

- Enfin, nous recommandons aux directions informatiques de mettre en œuvre une procédure de sauvegarde de la base de données à une fréquence adaptée à l'intensité de l'usage faits par les utilisateurs de la base. Cela peut être par exemple des sauvegardes journalières, hebdomadaires, mensuelles et annuelles.

Axiell en tant que processeur de données

Axiell est amené à traiter les bases de données de ses clients. Ces opérations sont parfois nécessaires pour assurer le maintien en conditions opérationnelles des bases de données à titre préventif (pour éviter la survenance d'anomalie), correctif (correction des anomalies) et évolutif (mesures visant à améliorer le fonctionnement ou à prendre en compte de nouvelles dispositions législatives ou réglementaires). Les bases de données peuvent également servir pour les formations.

Données recueillies

Les données personnelles concernées sont celles déjà présentes dans les bases de données Axiell (et décrites plus haut).

Dans certaines maintenances, Axiell peut être amené à recueillir également les identifiants de connexion SQL des utilisateurs (les utilisateurs du logiciel doivent en effet pour accéder à leur base de données avoir un compte Microsoft SQL serveur).

Finalité des données recueillies

Les traitements pouvant être appliqués par Axiell sur ces données sont les mêmes que ceux listés plus haut au paragraphe « Finalité des données recueillies ».

Dans le cas de la maintenance en conditions opérationnelles, le traitement sur les données personnelles peut se faire :

- Par une prise en main à distance. L'intervention dure en général de 5 minutes à 1 heure. Aucune donnée personnelle (identifiants de connexion) n'est conservée par Axiell à l'issue de la prestation.
- Par un traitement sur les serveurs Axiell, dans le cas où le client aurait envoyé une copie de la base à Axiell. La base est alors stockée sur un de ses serveurs internes localisé à Toulouse. Dans ce cas la durée du traitement est d'environ 7 jours ouvrés

Dans le cadre d'une formation, le traitement se fait sur une copie de la base de données transmise par le client, pouvant être temporairement stockée sur le PC portable du formateur.

Pour connaître les mesures de sécurité mises en œuvre pour protéger ces données, se référer au document **Plan d'Assurance Sécurité**.

Base légale de recueillement des données

Axiell France n'utilise des données personnelles que dans les cas prévus par la réglementation en vigueur, dans le cas présent : l'exécution d'un contrat que nous avons conclu avec vous (contrat de maintenance, contrat de prestation de service).

Catégories de personnes concernées

Les catégories concernées sont les mêmes que celles listées plus haut au paragraphe « Catégorie des personnes concernées », à savoir :

- Les personnes en lien avec la collection : auteur / exécutant, donateurs, collecteurs, transporteurs, agents récoleurs, photographe, emprunteurs (liste non exhaustive)
- Les utilisateurs du logiciel

Respect des droits des personnes concernées

Cas de la catégorie « Personnes en lien avec la collection » : les informations recueillies dans la base de données s'étant faites directement par le client et sous sa responsabilité, le respect des droits d'accès, de rectification, de suppression et de limitation est de la responsabilité du client.

Cas de la catégorie « Utilisateurs » : aucune donnée personnelle n'est conservée à l'issue de la prestation.

Durée de conservation des données

La conservation des bases de données à des fins de maintenance ou de prestation spécifique est fixée à maximum 3 ans à partir de la date de réception de base chez Axiell. Le client en est informé lors de l'envoi de sa base. Passé ce délai les bases sont automatiquement supprimées. Le client peut adresser à Axiell une demande de suppression de sa base à tout moment. Si à l'occasion de la fin du contrat liant le client à Axiell le client souhaite que Axiell supprime les bases de données, le client en informera Axiell et précisera s'il souhaite que Axiell lui envoie les bases avant suppression. La destruction fera dans ce cas précis l'objet d'un Procès-Verbal.

Les bases de données sur les PC des formateurs sont quant à elles supprimées automatiquement au bout de 3 mois après la formation.

Sous-traitance

A la demande du client Axiell peut faire appel à des partenaires pour :

- La maintenance technique
- L'hébergement des bases de données
- L'hébergement des données de publication (OPAC Web)

Axiell s'engage à choisir un partenaire qui héberge les données en France. Il n'est pas possible que des données personnelles soient transférées à l'étranger.

Le nom et les coordonnées du prestataire sont renseignés dans l'outil interne de CRM (outil de « Customer Relashionship Management ») d'Axiell et identifié clairement comme tel.

Axiell s'engage à informer le client concerné de tout changement envisagé concernant le remplacement du prestataire d'hébergement.

A ce jour, les prestataires sont :

Human's Connexion	• **Adresse** 1 impasse Edmond Audran 31200 Toulouse • **Type de Traitement** Copie base de données SQL, sauvegarde, restauration • **Finalités du Traitement** Maintenance technique
Claranet	• **Adresse** 11 Rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris • **Type de Traitement** Copie base de données SQL, sauvegarde, restauration, hébergement • **Finalités du Traitement** Hébergement base de données SQL
Yukobi	• **Adresse** 60 rue François 1er 75008 Paris • **Type de Traitement** Accès des utilisateurs au backoffice, affichage / masquage des champs contenants potentiellement des données personnelles • **Finalités du Traitement** Publication sur le portail des collections

B. Données personnelles dans les logiciels internes

Axiell est dans ce cas processeur de données à caractères personnelles.

Données recueillies

Les données personnelles traitées sont les suivantes : genre, nom, prénom, adresse mail professionnelle, numéros de téléphone professionnels, numéro de fax, adresse postale professionnelle, fonction au sein du musée ou de l'institution, nom du musée ou de l'institution dans laquelle travaille cette personne. Aucune photo n'est jamais collectée sans l'accord explicite de la personne. Seules les données strictement nécessaires sont renseignées. Toutes les activités effectuées pour le compte des clients sont tracées dans les logiciels internes d'Axiell.

Finalité des données recueillies

Axiell a besoin de ces données personnelles pour :

- Établir des devis, contrats et factures
- Fournir des attestations de formation
- Informer les clients des nouveautés sur ses logiciels et les activités de la société
- Inviter les clients aux événements organisés par la société
- Communiquer autour de ces événements
- Contacter les clients dans le cadre de maintenances (logiciel unique pour tout le groupe : Hornbill)
- Travailler avec les utilisateurs à des évolutions logicielles (logiciel Mantis ou JIRA)
- Permettre aux clients de proposer des idées d'évolution (logiciel unique pour tout le groupe : plateforme Aha!)

Pour connaître les mesures de sécurité mises en œuvre pour protéger ces données, se référer au **Plan d'Assurance Sécurité.**

Base légale de recueillement des données

Axiell France n'utilise des données personnelles que dans les cas prévus par la réglementation en vigueur :

- L'exécution d'un contrat que nous avons conclu avec vous, et/ou
- Le respect d'une obligation légale, et/ou
- Votre consentement à l'utilisation de vos données

Catégories de personnes concernées

Les catégories concernées sont toutes les personnes ayant un contact avec Axiell dans le cadre de ses diverses missions : administrative (comptable, financier…), commerciale (directeur de musée, responsable des collections, consultant, utilisateurs), marketing (nos utilisateurs et les prospects), maintenance (nos utilisateurs), projet (nos utilisateurs et leur direction de projet), formation (les participants aux formations), événements (nos utilisateurs et les prospects), prestations de service (sous-traitant).

Respect des droits des personnes concernées

- Droit d'accès : l'accès aux données peut se faire par simple demande par mail à contact-fr@axiell.com . A la demande exclusive de la personne les informations personnelles la concernant peuvent être extraites et envoyées au demandeur par mail.

- Droit de rectification : une page en ligne permet aux personnes d'informer Axiell d'une demande de mise à jour de leurs données personnelles : https://www.axiell.com/fr/preferences-de-newsletter/. De plus, grâce à l'envoi d'une *newsletter* mensuelle, toute adresse mail invalide peut être détectée et permet à Axiell de maintenir à jour les données.

- Droit d'effacement : la conservation des données a lieu tout au long du contrat qui lie Axiell avec l'institution dans laquelle travaille la personne. Au cours du contrat toute personne a la possibilité de contacter Axiell pour demander que ses informations personnelles soient supprimées. Si à l'occasion de la fin du contrat liant le client à Axiell la personne souhaite qu'Axiell supprime ses données personnelles, la personne en informera Axiell et précisera si elle souhaite qu'Axiell lui envoie ses données personnelles avant suppression. La destruction fera l'objet d'un Procès-Verbal.

- Droit à la limitation du traitement : les données collectées sont les données minimales et strictement nécessaires, ce droit est sans objet dans ce contexte

Durée de conservation des données

La conservation des données se fait pendant toute la durée du contrat et au-delà selon la durée requise par l'administration française.

Cas des prospects

Les prospects qui le souhaitent peuvent recevoir notre newsletter en s'inscrivant sur ce lien, dans ce cas la base légale est leur consentement : https://www.axiell.com/fr/abonnez-vous-a-notre-newsletter/

Annexe 1 : procédure de notification des violations des données personnelles

Axiell s'engage à notifier à ses clients toute violation de données à caractère personnel dans les meilleurs délais en détaillant les informations suivantes :

- Description de la nature de la violation
- Nom et coordonnées du délégué à la protection des données
- Description des conséquences possibles de la violation des données
- Description des mesures prises

Axiell s'engage également à notifier toute violation des données personnelles à la CNIL conformément à l'article 33 de la réglementation (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016.